

Colloque : Gouverner la violence ? Dynamiques normatives autour de la violence contemporaine

Appel à communication¹

Lyon, 8 novembre 2019

Argumentaire

Le 6 mars 2019, dans le cadre de la mobilisation sociale des Gilets jaunes, la Haute-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU a demandé « urgemment » à la France « une enquête approfondie sur tous les cas rapportés d'usage excessif de la force ». Alors que l'État a longtemps été défini par le monopole de la contrainte physique légitime, dont il lui reviendrait de tracer les contours, l'exemple suggère le rôle normatif grandissant des organisations internationales dans la (dé)légitimation des pratiques violentes. Depuis plusieurs décennies déjà, et de manière croissante, les acteurs locaux et internationaux, publics ou privés, semblent impliqués dans le gouvernement de la violence. Ils contribuent à questionner le monopole prêté à l'État, son autorité et son rôle ainsi que les (re)définitions de la violence légitime.

Ces contestations croissantes de l'État comme échelon central dans le développement et la mise en œuvre de l'action publique font l'objet, depuis de nombreuses années déjà, de multiples études conduisant à postuler tour à tour son retrait (Strange 1996 ; Avant, Finnemore & Kell 2010 ; Bonelli & Pelletier 2010), son repositionnement en « co-producteur » (Ocqueteau 2004 ; Ansaloni 2017), voire son redéploiement (Hibou 1999 ; Magnon-pujo 2011 ; Genschel & Zangl 2011). Toutefois, dans le domaine du gouvernement de la violence, *a fortiori* au niveau international, ce questionnement s'avère encore épars. S'il est ainsi reconnu que l'avènement d'une « gouvernance de la sécurité » à l'aube des années 2000 symboliserait cette réévaluation de l'échelon étatique (Krahmann 2003 ; Leander 2005), rares sont les travaux qui analysent « au concret » les modalités de gestion de la « contrainte physique », entre acteurs privés et publics, entre acteurs locaux, nationaux et internationaux. Pourtant, et paradoxalement, les règles encadrant les pratiques violentes - notamment dans le cadre des attaques terroristes, des conflits armés et des situations de sortie de conflits - semblent se multiplier, densifiant ainsi les corpus juridiques et réévaluant, surtout, les manières d'être et de faire légitimes. Ce colloque se propose d'interroger l'organisation politique et sociale de la violence en adoptant une perspective de sociologie de l'international, attentive aux jeux d'acteurs et

¹ Colloque organisé dans le cadre du projet **Gouverner la violence ?**. Projet IMPULSION – IDEXLYON, Université de Lyon - Programme Investissements d'Avenir (ANR-16-IDEX-0005)

d'échelles, aux espaces sociaux, aux lieux et moments d'interaction lors desquels se définissent les comportements (il)légitimes, les pratiques, et donc les normes à l'égard de l'usage de la force (Dobry 2009 [1986] ; Lefranc 2015 ; Schelling 1986 [1960]). Ainsi, nous essaierons collectivement de répondre aux questions suivantes :

- Qui produit les règles et pratiques légitimes encadrant la violence et l'usage de la force armée ?
- Comment sont-elles définies, développées et mises en œuvre ?
- Que nous disent-elles des rapports de pouvoir entre les différentes institutions ?
- Quelles (re)définitions de la violence sont produites par ces normes ?

Les réponses apportées à ces questions pourront se rapporter plus ou moins étroitement aux axes évoqués ci-dessous.

AXE 1 : Le gouvernement au concret de la violence : repenser la circulation des normes

Depuis 2001, les décisions et institutions consacrées à la lutte contre le terrorisme se multiplient au sein de l'ONU et de l'UE. À partir de 2005, le Royaume-Uni aurait largement influencé ces politiques européennes qui auraient elles-mêmes irrigué les politiques adoptées par la France, plus tardivement, depuis 2013 et 2014 (Ragazzi 2014). Un tel constat d'une circulation internationale des normes encadrant la violence traverse la littérature scientifique. Il tient souvent pour acquis, au détriment d'une analyse des logiques d'acteurs, que le contexte et une certaine forme de mimétisme sont à eux seuls des facteurs déterminants dans l'adoption de modèles de politiques publiques². Ainsi, rares sont les études qui examinent comment s'opère concrètement cette diffusion (à l'image de ce qui a pu être fait autour de la circulation de savoirs économiques (Dezalay & Garth 2002, Gayon 2017), des doctrines militaires (Daho 2016) ou des politiques étrangères (Pouponneau 2015), et de ce qu'interrogeait déjà Antoine Vauchez (2013)). Or, qui sont les acteurs qui portent ces normes ? Circulent-ils eux-mêmes d'un espace à l'autre, ou cela se résume-t-il à leurs idées ? Comment parviennent-elles, dès lors, à circuler et à s'imposer dans des espaces politiques et sociaux hétérogènes et dotés de logiques spécifiques (Buchet de Neuilly 2005) ? Comment d'autres projets concurrents sont évincés et renvoyés parmi les « possibles non advenus » (Buton & Mariot, 2009) ? Comment, enfin, au sein de ce processus, ces normes sont redéfinies dans des situations d'interaction (Ambrosetti 2009) ou dans la quotidienneté des acteurs (Debos 2013) ?

En abordant de la sorte le gouvernement de la violence « au concret », les communications seront en mesure de penser les rapports d'ignorance, de concurrence, de hiérarchie et de collaboration entre les différents acteurs et ainsi d'esquisser la structuration du pouvoir entre différentes échelles ou secteurs. En outre, elles permettront d'appréhender plus finement les processus de diffusion des normes à l'échelle internationale. On pourra alors comprendre les conditions d'émergence d'une définition globale de la violence légitime, sous l'influence d'acteurs transnationaux, ou, au contraire, mettre en évidence des luttes de sens, des phénomènes de réappropriations et de redéfinitions des normes selon les pays, les types d'acteurs et les situations.

² En Relations internationales, c'est également une approche idéelle focalisée sur l'importance des croyances, de l'engagement et de l'altruisme qui prédomine lorsqu'il s'agit d'expliquer la diffusion des normes (Finnemore & Sikkink 1998).

AXE 2 : Le gouvernement partagé de la violence : un monopole revisité ?

La pluralité des acteurs impliqués dans l'élaboration des règles encadrant les pratiques violentes fragilise l'idée même de « monopole » de la violence légitime. Ainsi, le recours à des compagnies de sécurité privée par les États, l'influence des industriels sur la définition des politiques de défense, ou l'action des ONG dans la mise en œuvre des interventions pour le « retour à la paix » démontrent une imbrication des logiques publiques et privées autour de la gestion politique de la violence (e.g. Abrahamsen & Williams 2011 ; Larrieu 2014 ; Nay 2017). Dans une démarche supposément contraire, des acteurs privés associatifs tentent dans de nombreux pays (parfois avec l'appui d'organisations internationales), par leurs mobilisations contre des pratiques étatiques qu'ils considèrent comme liberticides, de limiter le périmètre d'exercice de la violence légitime. Ce fut le cas en France, lorsque des associations comme Amnesty International ou la LDH dénoncent les facilités accordées aux forces de l'ordre dans le cadre de la lutte anti-terroriste.

Au-delà d'une opposition de principe entre publics et privés, quelles interactions observe-t-on alors entre acteurs investis (ou s'investissant) dans le gouvernement de la violence ? Peut-on y voir une forme de sous-traitance, de gouvernance, d'assemblage voire de gouvernementalité dans un domaine supposément régalien ? Quelles logiques et rapports de force président au développement de ces manières de faire s'imposant dans les États et au-delà ? Partant, quels sont les effets produits par ces échanges, notamment sur les institutions du gouvernement de la violence ?

Les communications pourront interroger ces mécanismes d'élaboration des normes aux confins du public et du privé, les conflits et les compromis témoignant des rapports de pouvoir à l'œuvre entre acteurs, services et individus autour de la définition de la violence légitime (Grajales 2016). L'identification des déterminants à l'action et de possibles logiques transversales pourra faire l'objet d'un intérêt particulier. On essaiera ainsi de comprendre si l'État peut être considéré comme un acteur parmi d'autres du gouvernement de la violence, ou s'il reste le pivot de ces politiques.

AXE 3 : Sciences, savoirs et instruments du gouvernement de la violence

Dans le cadre des sorties de conflit, les commissions vérité et réconciliation sollicitent massivement les populations pour que ces dernières puissent obtenir des réparations et pour documenter les violations des droits de l'homme. Collectées à l'aide de questionnaires – parfois fermés – qui orientent les propos des acteurs, ces expériences ne sont pas seulement recueillies, mais bien transformées en fonction des catégories promues par les organisations internationales, encodées en termes de conflits ethniques et de traumatismes individuels tandis que d'autres violences subies sont écartées et donc « banalisées » car elles ne renverraient pas à la « crise » elle-même (Griveaud 2019). Cet exemple montre que l'appareillage technique et scientifique mobilisé dans le gouvernement de la violence incorpore et consolide les conceptions dominantes de la violence légitime et illégitime. Par ailleurs, l'effet performatif de certains dispositifs de sécurité (bases de données, identification biométrique, scanners corporels, etc.), mais aussi des enceintes où ils sont produits, rappelle la complexité de ces mécanismes de définition des pratiques légitimes (Amicelle, Aradau & Jeandesboz 2015 ; Ambrosetti 2009).

Comment qualifier, dès lors, les modalités contemporaines de ce gouvernement de la violence ? S'appuie-t-il sur des savoirs, des dispositifs, des pratiques spécifiques pouvant contraindre sa définition ? Sous l'influence de quels acteurs, enfin, sont fixés, réévalués, contestés ces dispositifs en place aujourd'hui ?

Les communications pourront, à cet égard, être attentives aux instruments mobilisés pour comprendre quelles valeurs, quelles interprétations de la réalité ils contribuent à imposer (Halpern, Lascoumes & Le Galès 2014). Plus largement, elles pourront interroger les savoirs, les sciences de gouvernement, les réseaux d'experts qui informent, orientent et légitiment l'action publique (Roa Bastos & Vauchez 2019) encadrant les pratiques violentes.

Plutôt que de partir d'une liste d'objets spécifiques et clairement délimités (politiques de luttes antiterroristes nationales ou internationales ; pratiques d'intervention et de gestion de crises ; traités relatifs aux nouveaux systèmes d'armes ; normes de maintien de l'ordre ; usages locaux des doctrines de réforme du secteur de la sécurité ; développement d'acteurs privés, etc.), ce colloque cherche ainsi à revisiter le gouvernement contemporain de la violence établi à partir d'une diversité d'acteurs et d'échelles (sans qu'une coordination ne soit ici présupposée). Les normes, règles et politiques contribuant à définir, encadrer, limiter certaines pratiques violentes et/ou liées aux conflits pourront être ici interrogées à partir d'une perspective sociologique et d'enquêtes empiriques (Siméant 2012). Au-delà des dispositifs eux-mêmes et des arrangements de pouvoir, ce colloque portera en effet sur les processus, les jeux d'acteurs, d'échelles, de logiques, mais aussi les échanges entre secteurs, présidant à leur développement, mise en œuvre et réajustement, ceux-ci contribuant à « mettre l'État en jeu ».

Calendrier :

Date limite pour l'envoi des propositions : 30 avril 2019

Réponses aux propositions : **31 mai 2019**

Réception des communications : **18 octobre 2019**

Colloque : 8 novembre 2019

Les propositions de communications, de 3000 signes maximum, sont à envoyer avant le 30 avril 2019, à l'adresse mail suivante : gouvernerlaviolence@gmail.com.

Comité d'organisation :

Cyril Magnon-Pujo, *Triangle / Université Lumière Lyon 2*

Sylvain Antichan, *Triangle / Université Lumière Lyon 2*

Comité scientifique :

Yasmine Bouagga, *CNRS / Triangle*

Yves Buchet de Neuilly, *Université Paris 1 / CESSP*

Dorota Dakowska, *Université Lumière Lyon 2 / Triangle*

David Garibay, *Université Lumière Lyon 2 / Triangle*

Béatrice Hibou, *CNRS / CERI-SciencesPo*

Cécile Jouhanneau, *Université Paul Valéry – Montpellier / ART-Dev*

Julie Le Mazier, *Université Paris 1 / CESSP*

Antoine Mégie, *Université de Rouen / CUREJ*

Rachel Vanneuville, *CNRS / Triangle*

Références

Rita ABRAHAMSEN, Michael WILLIAMS. 2011. *Security beyond the State: Private Security in International Politics*, New York, Cambridge University Press.

David AMBROSETTI. 2009. *Normes et rivalités diplomatiques à l'ONU : le Conseil de sécurité en audience*, Bruxelles, Peter Lang.

Anthony AMICELLE, Claudia ARADAU, Julien JEANDESBOZ. 2015. « Questioning Security Devices: Performativity, Resistance, Politics », *Security Dialogue*, vol. 46, n° 4, pp. 293-306.

Matthieu ANSALONI. 2017. « Le marché comme instrument politique. Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France », *Sociétés contemporaines*, n°105, pp. 79-102.

Deborah D. AVANT, Martha FINNEMORE, and Susan K. SELL (dir.). 2010. *Who Governs the Globe?*, New York, Cambridge University Press.

Jean-François BAYART. 2004. *Le gouvernement du monde: une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard.

Yves BUCHET DE NEUILLY. 2005. *L'Europe et la politique étrangère*, Paris, Economica.

François BUTON, Nicolas MARIOT (dir.). 2009. *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF.

Gregory DAHO. 2016. *La transformation des armées : enquête sur les relations civilo-militaires en France*, Paris, Édition de la maison des sciences de l'homme.

Marielle DEBOS. 2013. *Le métier des armes au Tchad : le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala.

Yves DEZALAY, Bryant G. GARTH. 2002. *The Internationalization of Palace Wars: Lawyers, Economists and the Contest to Transform Latin American states*, Chicago, University of Chicago Press.

Michel DOBRY. 2009 [1986]. *Sociologie des crises politiques : la dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences po.

Martha FINNEMORE, Kathryn SIKKINK. 1998. « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization*, vol. 52, n° 4, pp. 887-917.

Elke KRAHMANN. 2003. « Conceptualizing Security Governance », *Cooperation and Conflict*, vol. 38, n°1, pp. 5-26.

Vincent GAYON. 2017. « Lieux neutres en lutte. Consolidation inter-champs et organisation multisectorielle internationale », *Cultures & Conflits*, n°108, pp. 15-43.

Philipp GENSCHER, Bernhard ZANGL. 2011. « L'État et l'exercice de l'autorité politique. Dénationalisation et administration », *Revue française de sociologie*, vol. 52, n°3, pp. 509-535.

Jacobo GRAJALES. 2016. *Gouverner dans la violence*, Paris, Karthala.

Delphine GRIVEAUD. 2019 [à paraître]. « Construction d'un travail de mémoire et mémoire dans l'arène de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation de Côte d'Ivoire », in Camille Goirand et Alfredo-Gomez Muller (dir.), *Construire la mémoire historique. Usages publics du passé dans la justice transitionnelle*, Rennes, PUR.

Charlotte HALPERN, Pierre LASCOUMES, Patrick LE GALES. 2014. *L'instrumentalisation de l'action publique. Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences po.

Béatrice HIBOU (dir.). 1999. *La privatisation des États*, Paris, Karthala.

Violette LARRIEU. 2017. « Quand la sécurité maritime vire de bord. Sa mise en marché par l'État : désengagement ou nouvel interventionnisme ? », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n° 4, pp. 29-49.

Anna LEANDER. 2005. « The Power to Construct International Security: On the Significance of Private Military Companies », *Millennium*, vol. 33, n° 3, pp. 803-825.

Sandrine LEFRANC. 2015. « Ce qui se joue à l'international. Les relations internationales à l'épreuve de la sociologie des crises politiques », in Myriam Aït-Aoudia, Antoine Roger (dir.), *La logique du désordre*, Paris, Presses de Sciences po, pp. 197-220.

Cyril MAGNON-PUJO. 2011. « La souveraineté est-elle privatisable ? La régulation des compagnies de sécurité privée comme renégociation des frontières de l'État », *Politix*, vol. 3, n° 95, pp. 129-153.

Olivier NAY. 2017. « Gouverner par le marché. Gouvernements et acteurs privés dans les politiques internationales de développement », *Gouvernement et action publique*, vol. 4., n° 4., pp. 127-154.

Frédéric OCQUETEAU. 2004. *Polices entre État et marché*, Paris, Presses de Sciences po.

Willy PELLETIER, Laurent BONELLI. 2010. *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*. Paris, La Découverte.

- Francesco RAGAZZI. 2014. « Vers un “multiculturalisme policier” ? La lutte contre la radicalisation en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni », *Les études du CERI*, n°206.
- Francisco ROA BASTOS, Antoine VAUCHEZ. 2019. « Savoirs et pouvoirs dans le gouvernement de l’Europe: pour une sociohistoire de l’Archive européenne », *Revue française de science politique*, vol. 69, n° 1, pp. 7-24.
- Florent POUPONNEAU. 2015. *La politique française de non-prolifération nucléaire : de la division du travail diplomatique*, Bruxelles, Peter Lang.
- Thomas C. SCHELLING. 1986 [1960]. *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.
- Johanna SIMEANT. 2012. « Localiser le terrain à l’international », *Politix*, n° 100, pp. 129-147.
- Susan STRANGE. 1996. *The Retreat of the State: the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Antoine VAUCHEZ. 2013. « Le prisme circulatoire. Retour sur un leitmotiv académique », *Critique internationale*, n° 59, pp. 9-16.